

PROGRAMME DES AFFAIRES DU TRAVAIL LIÉES AU COMMERCE INTERNATIONAL

CRITÈRES D'ÉVALUATION DES DEMANDEURS ET PRIORITÉS EN MATIÈRE DE FINANCEMENT CONTRIBUTIONS POUR LA CONSULTATION, LA CRÉATION DE PARTENARIATS ET LES ACTIVITÉS DE COOPÉRATION DU CANADA

Votre organisation est-elle admissible?

Les administrateurs du programme évalueront l'admissibilité des demandeurs en fonction des critères suivants :

- Le demandeur respecte-t-il les [Modalités d'application](#) de ce volet de subventions, en particulier celles de la section intitulée « Bénéficiaires admissibles » (*voir ci-dessous*)?

Bénéficiaires admissibles

Les organisations ayant droit au soutien du programme dans le cadre de ce volet de contributions seront choisies parmi les organisations canadiennes qui fournissent une aide technique à la promotion du dialogue social sur les questions internationales relatives au travail. Plus précisément, le Programme pourra considérer comme admissibles (entre autres) :

- Des universitaires canadiens (des chercheurs, des spécialistes de la question);
- Des représentants, des organisations ou des groupes d'employeurs et de travailleurs canadiens;
- Des représentants des organisations non gouvernementales canadiennes compétentes, notamment celles qui s'occupent, entre autres, des intérêts des employeurs et des travailleurs, de développement, de réduction de la pauvreté et de politiques sociales liées au commerce;
- Des spécialistes canadiens de la recherche sociologique, entre autres des sondeurs d'opinion publique et des consultants en évaluation de programmes.

Les demandeurs seront aussi évalués en fonction des priorités en matière de financement suivantes.

Votre projet est-il admissible?

Les administrateurs du programme évalueront chaque projet selon les critères suivants:

- [respecte-t-il les Modalités d'application](#) de ce volet de contributions, en particulier celles de la section intitulée « Activités admissibles » (*voir ci-dessous*)?

Activités admissibles

Ce volet de contributions du programme aidera des organisations canadiennes crédibles à élaborer et à réaliser des activités ou des projets visant à promouvoir le dialogue social sur des questions internationales relatives au travail. Ces activités peuvent comprendre :

- des projets appuyant la participation d'organisations de travailleurs et d'employeurs aux activités du Comité consultatif sur les affaires internationales du travail ;
- des projets appuyant la participation d'organisations de travailleurs et d'employeurs à la Conférence de l'Organisation internationale du Travail;
- à la demande du ministre du Travail, d'autres projets concernant les politiques et les initiatives du gouvernement fédéral relatives aux affaires internationales du travail.

Il ne suffit pas d'être jugé admissible au financement pour recevoir un financement. Il faut répondre aux autres critères d'admissibilité des demandeurs et des projets que voici :

Comment votre projet sera-t-il évalué?

Les administrateurs évalueront chaque proposition selon les critères suivants :

Le demandeur sera-t-il capable, selon toute probabilité, de réaliser le projet de manière à obtenir les résultats voulus, d'après les indices suivants :

- expérience ou non de la fourniture d'une aide technique relative au travail ou expérience semblable;
 - réussite ou non de ses projets antérieurs de fourniture d'aide technique relative au travail ou de projets semblables;
 - probabilité qu'il réalise le projet, atteigne les objectifs et obtienne les résultats voulus dans le délai prévu;
 - probabilité que les dépenses financées par la contribution soient entièrement liées au projet et soient effectuées pendant la durée de l'entente;
 - antécédents financiers, éthique commerciale, éthique du travail et stabilité de son entreprise.
-
- Projets qui aident, en fournissant un soutien organisationnel, entre autres, des organisations comme le groupe des employeurs et le groupes des travailleurs du Comité consultatif sur les affaires internationales du travail, à faire des recherches et des analyses et à examiner ensemble les questions relatives au travail liées au commerce international et à discuter plus efficacement de questions d'intérêt commun.
 - Projets basés sur une participation plus efficace des partenaires sociaux, des universitaires et des organisations non gouvernementales à la promotion de mesures visant à prendre en compte la dimension sociale de la mondialisation,

comme des mesures qui feront l'objet d'un consensus mondial ou régional à l'Organisation internationale du Travail ou dans d'autres institutions internationales.

- Projets qui assureront une plus grande participation du public à l'élaboration des mesures relatives au travail liées au commerce international en sensibilisant les partenaires canadiens aux positions du Canada et en leur donnant les moyens de contribuer à leur formulation.
- Projets permettant au Canada d'assumer son obligation, en tant que membre de l'Organisation internationale du Travail, de financer la participation de sa délégation à la Conférence internationale du travail, qui doit être tripartite, c'est-à-dire composée de représentants du gouvernement, des travailleurs et des employeurs.
- Il doit être démontré que les fonds aideront les bénéficiaires à participer au dialogue social, à mieux comprendre les questions internationales relatives au travail ou au commerce ou à participer aux activités coopératives qui se tiendront au Canada.

Cette liste pourra être révisée périodiquement en fonction des besoins du programme et des bonnes pratiques en matière d'administration des subventions et des contributions, notamment les pratiques en matière d'évaluation.